

Violences sexistes et sexuelles

Chaque année, en France :

- plus de **200 000** femmes sont victimes de violences par conjoint.
- **94 000** femmes déclarent avoir subi un viol ou une tentative de viol.
- Depuis 2016, le nombre de féminicides ne diminue pas*.

Les violences touchent tous les âges, et en particulier les personnes vulnérables : enfants, personnes handicapées. Or, les soignant(e)s ont un rôle majeur dans le dépistage des violences et dans l'accompagnement des victimes tout au long de leur parcours de soins, physiques et/ou psychiques.

Améliorer la prise en charge, c'est d'abord s'informer sur ces violences pour apprendre à les repérer, à questionner, et à adapter ses pratiques et les soins proposés aux potentielles victimes.

Ce guide est là pour vous aider.

*Source : Observatoire des violences faites aux femmes

Afficher dans votre service les n° des intervenant(e)s
police ou gendarmerie, AAV de la région, CEIP régional, laboratoire...
Afficher des messages de prévention en salle d'attente
avec les coordonnées des AAV.

En résumé

- **Dépister** : contexte, signes cliniques, favoriser la libération de la parole
- **Soigner** : traitement des troubles somatiques physiques et psychologiques, respect du consentement, prescription d'ITT ou arrêt de travail, hospitalisation
- **Documenter** : respect des protocoles de prise en charge médicale, recueil d'éléments factuels, rédaction de certificats
- **Evaluer la gravité et signaler** ou Accompagner vers un dépôt de plainte si nécessaire
- **Orienter** : médecins, associations d'aide aux victimes, police, UMJ...
- **Assurer un suivi** et/ou un accompagnement pluridisciplinaire adapté

Code de déontologie médicale

Art.R.4127-9 et R.4127-44 : Obligation de signaler quand il y a mise en péril ou mise en danger de la personne et d'alerter les autorités médicales, judiciaires et administratives

Code pénal

Art.226-13 : Obligation de respecter le secret médical.

Art.226-14 : Dispense le médecin de l'accord de la victime lorsque celle-ci est mineur(e) ou vulnérable en raison de son âge ou de son incapacité physique ou psychique.



En cas d'urgence : Police, gendarmerie : le **17** ou le **112**

Par SMS : le **114**

Signalement en ligne et infos : <https://arreteonslesviolences.gouv.fr>

Pharmacie : "**Masque 19**" pour être secouru(e)

Associations d'Aide aux Victimes (AAV) :

- Violences femmes infos : **3919**
- En avant toutes, tchat : www.commentonsaime.fr
- Écoute Violence Femmes Handicapées : **01.40.47.06.06** - @mail : ecoute@fdfa.fr ecoute-violences-femmes-handicapees.fr
- Viols femmes infos : **0 800 05 95 95**
- France Victimes : **116 006**
- CIDFF : **01 42 17 12 00**
- Maison des femmes
- CIMADE : <https://www.lacimade.org>
- GAMS : 01.43.48.10.87 - Excision, parlons-en : contact@excisionparlonsen.org
- Allô Enfance en danger : **119**
- Planning familial : **08000811 11** <http://www.planning-familial.org/>

Outils :

- Mémo de vie : application sous forme d'agenda sécurisé pour stocker des preuves.
- The Sorority : application d'entraide
- LGBTphobies : www.flagasso.com

Renseignements :

- CEIP : ansm.sante.fr
- Centre d'Addictovigilance : <https://addictovigilance.fr/centres/>

N° utiles :



ACCUEIL DES VICTIMES DE VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

- COMPRENDRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES
- DÉCELER DES VIOLENCES
- ACCUEILLIR LA PAROLE DES VICTIMES
- SAVOIR RÉAGIR ET ORIENTER

Dispositifs d'accueil et d'accompagnement des victimes
de violences conjugales, intrafamiliales, sexuelles
au sein des établissements de santé :

www.legifrance.gouv.fr

Recommandations de la Haute autorité de santé



Recommandations de la Haute autorité de santé (HAS)

- **Montrer son implication** : Affiches et brochures à disposition des patient(e)s en salle d'attente.
- **Questionner systématiquement**, même en l'absence de signe d'alerte. Un repérage précoce est primordial car les faits de violences s'aggravent et s'accroissent avec le temps. La violence au sein du couple concerne tous les âges de la vie et tous les milieux sociaux et culturels.
- **Y penser particulièrement en contexte de grossesse et de post-partum**. Attitude empathique et bienveillante sans porter de jugement.
- **Considérer l'impact sur les enfants** du foyer pour les protéger. Toute situation de violence au sein du couple constitue une situation de maltraitance pour les enfants qui y sont exposés.
- **Expliquer les spécificités des violences** au sein du couple pour déculpabiliser le/la patient(e) et l'aider à agir. Différents types de violences : psychologiques, verbales, physiques, sexuelles, économiques, le plus souvent récurrents et cumulatifs, entre partenaires intimes, évoluent par cycle successifs augmentant en intensité et en fréquence dans le temps.
- **Évaluer les signes de gravité**. Si besoin mettre en place des mesures de protection.
- **Établir un certificat médical ou une attestation professionnelle**. Peut être utilisé pour faire valoir les droits de la victime et obtenir une mesure de protection.
- **Si besoin faire un signalement**. Avec l'accord de la victime, porter à la connaissance du procureur de la République les sévices ou privations constatées, sans nommer l'auteur des faits. Mais cet accord n'est pas nécessaire si la victime est mineur(e) ou vulnérable.
- **Informier et orienter la victime** en fonction de la situation. Informer la victime qu'elle est en droit de déposer plainte, les faits de violence sont interdits et punis par la loi. Orienter vers les structures associatives, judiciaires et sanitaires qui pourront l'aider.
- **S'entourer d'un réseau multiprofessionnel**

À consulter :

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-09/170919_reperage_des_femmes_victimes_de_violences_au_sein_du_couple_texte_recommandations.pdf
<https://www.memoiretraumatique.org/espace-professionnels-et-interventions/introduction.html>

AGRESSION SEXUELLE*

Lorsqu'une personne dit qu'elle a été victime de violences sexuelles, il est important d'écouter sans juger.

SOUSSION CHIMIQUE

Il est important de croire la personne, de la rassurer et de lui expliquer les effets physiques et/ou psychiques à court et moyen termes de la SC.

- Perte de mémoire ? isolement pendant un laps de temps ?
Proposer d'informer la personne sur de potentielles violences sexuelles.

Interroger si possible des témoins (horaires, lieux...).

VIOLENCES CONJUGALES

Une personne victime de violences conjugales peut consulter soit pour des violences physiques, soit pour des pathologies n'ayant pas a priori de relation directe (ex : douleurs chroniques, stress...) souvent liées à des violences psychologiques tout aussi dangereuses.

- Le questionnement et l'écoute peuvent l'aider à libérer sa parole. Est-elle soutenue ? Peut-elle sortir librement ? Se sent-elle en danger ?

***Toute forme de violence de nature sexuelle avec ou sans pénétration.**

- 1) Conditions d'accueil favorable : lieu, temps, écoute active.
- 2) Veiller aux situations de vulnérabilité et autres signes d'alerte.
- 3) En l'absence de signes, questionner en expliquant que cela fait partie du protocole.
- 4) Rappeler la loi pour déculpabiliser. Rassurer. Orienter.

Les violences

Déceler les violences conjugales

- **Violences psychologiques** : chantage, mépris...
- **Violences verbales** : insultes, menaces, cris...
- **Violences administratives** : confiscation de papiers, obstacles aux démarches nécessaires...
- **Violences sociales** : isolement, interdictions...
- **Violences économiques** : contrôle des finances, vol, non contribution aux dépenses
- **Violences sexuelles** : non respect du consentement, pratiques imposées...
- **Violences physiques** : coups, bousculades...
- **Cyberviolences** : harcèlement téléphonique, traçage, publication/envoi de photos intimes...
- **Violences sur les enfants** : manipulation, menaces...

...

Identifier les Violences Sexistes et Sexuelles

- **Violences au travail** : harcèlement moral, harcèlement sexuel
- **Violences éducatives** : famille, école, collège...
- **Outrage sexiste** : harcèlement de rue, sifflement, filature...
- **Discriminations** : sexistes, souvent associées à d'autres formes de discriminations racistes, LGBT, validistes, classistes...
- **Violences intrafamiliales** : entre membres d'une famille (privations, assister à des scènes de violences...)
- **Agressions sexuelles, viol**
- **Mutilations sexuelles**
- **Excision**
- **Mariage forcé**
- **Proxénétisme**
- **Soumission chimique** (SC) et profiter de la vulnérabilité chimique

...

Il est important de se former et de s'informer sur les séquelles psychiques et sociales des violences (état de stress post-traumatique, troubles anxieux, risques de suicide, amnésie traumatique, mécanismes d'emprise, cyberviolences, impact du harcèlement sur la santé, populations les plus exposées...), et **de déconstruire certains stéréotypes** (ex : la SC ne concerne pas que les milieux festifs, elle est d'ailleurs plus fréquente qu'on ne le pense dans des cas d'agressions sexuelles, de violences intrafamiliales, et sur personnes vulnérables : enfants, personnes âgées, handicapées...).

Veiller à la confidentialité et au respect de l'intimité. Éviter à la personne de devoir répéter le récit des faits !

N.B. : Même si tout le monde peut être un jour concerné, certaines personnes ont plus de risques d'être victimes de V.S.S. : personnes trans, migrant(e)s, personnes handicapées, mineur(e)s, travailleur(euse)s du sexe...

Soyons particulièrement vigilant(e)s !

À NE PAS DIRE

QUESTION FERMÉE / SOUS-ENTENDU / IRONIE
ORDRE / COMMENTAIRE

- "Vous êtes sûr(e) que vous n'aviez pas bu?"
- "Vous devriez porter plainte."
- "Pourquoi n'avez-vous pas...?" "Vous auriez dû..."
- "Vous aviez pris des drogues?"
- "Je vais vous examiner."
- "Ce n'est pas si grave. Tout va bien."
- "Pourquoi est-ce qu'il a fait ça?"

Ne jamais minimiser ou nier la souffrance.

À DIRE

QUESTION OUVERTE / DEMANDE D'ACCORD

- "Combien de verres d'alcool avez-vous bus?"
- "Quels traitements ou substance(s) psychoactive(s) prenez-vous?"
- "Êtes-vous d'accord pour que je vous examine?" Expliquer l'acte.
- "Comment vous sentez-vous à la maison ? Avez-vous peur?"
- "Je ne suis pas la personne la mieux qualifiée pour en parler, alors je vous prie de m'excuser si je suis maladroit(e). Je peux vous orienter vers des associations de soutien."

DIAGNOSTIC / ORIENTATION

- "Parfois, les victimes de (faits) ont les mêmes symptômes."
- "(qualifier la violence) est interdit."
- (résultat négatif) "Sur ce point-là, je n'ai rien trouvé. Cela ne remet pas en question ce que vous dites."
- (résultat positif) "Je vais vous faire un certificat, je peux vous orienter vers l'UMJ et une association d'aide aux victimes."
- "Si vous le souhaitez, vous pouvez porter plainte."
- "Qui peut-on contacter pour vous aider?"

- 1) Permettre à la personne d'expliquer sans l'interrompre.
- 2) Questionner si besoin de plus d'informations.
- 3) Demander comment elle se sent, de quoi elle a besoin.

Rappeler votre rôle : soigner, accompagner, orienter.

Certificat médical initial **descriptif** non interprétatif. Prendre en compte le **psycho-trauma**. Pour tout acte, respecter le **consentement libre et éclairé** de la personne.

N.B. : Un examen normal n'exclut pas une agression. Peu importe les circonstances, ce n'est pas sa faute.

Bienveillance +++